

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL DE L'EMPLOI  
DE LA REFORME DE LA FONCTION PU-  
BLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET  
DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

85/025 du 16/01/85

DECRET N° 85/025/METREPPS/DGT/FP/MT/2103/  
portant reclassement et nomination de Mon-  
sieur BELAMTSI Rigobert, Agent de Culture  
de 9<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie B  
hiérarchie I des Services Techniques  
(Agriculture)

LE PREMIER MINISTRE,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u l'ordonnance n° 045/84 du 23.04.84 portant modification de  
certaines dispositions de la constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général  
des fonctionnaires;  
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/150/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/195/FP du 5 Juillet 1962 fixant la hié-  
rarchisation des diverses catégories des cadres;  
(/u le décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les caté-  
gories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-  
tant statut général des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 67/50/FP-EE du 24 Février 1967 réglementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-  
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-  
sements notamment en son article 1er § 2;  
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant  
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;  
(/u le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat;  
(/u le décret n° 84/855 du 8 Août 1984 portant nomination  
du Premier Ministre;  
(/u le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination  
des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n° 84/860 du 20.8.1984 portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n° 60/90 du 3 Mars 1960 fixant le statut commun  
des cadres de la catégorie A des Services Techniques;  
(/u les arrêtés n° 4365/MT-DGT-DGJFE du 17/10/70  
4027/DJAF/SAF du 26/4/82  
(/u la lettre n° 0030/DJAF/SAP du 11/1/1984 du Directeur des  
Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé  
(/u la demande de l'intéressé en date du 3/5/84;  
(/u les attestations n°s: -3415/METPS/DGO du 25.10.78  
-2922 du 4.11.74

DECRETE:

.../...

ARTICLE 1ER:- En application des dispositions du décret n°60/90 du 3.3.60 susvisé Monsieur BELANESI Rigobert, Agent de Culture de 9<sup>e</sup> échelon, indice 500 des cadres de la catégorie D hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) titulaire du Diplôme d'ingénieur Agronome délivré par l'Institut National Agronomique d'Algérie, est reclassé à la catégorie A hiérarchie I et nommé Ingénieur Agronome de 1<sup>er</sup> échelon, indice 850. Acc = néant.

ARTICLE 2:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 10.1.1984 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brassaville, le 16 Janvier 1985

PAR LE PREMIER MINISTRE,

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE,

  
François Xavier KATALI.-

  
Ange Edouard POUNGUI.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA REFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

Le Ministre des Finances et du Budget,

  
Bernard COMBO MATSINA.-

  
Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

JORPC.....1  
DGETT/DTF...3  
DGL.....2  
DCF.....2  
MAE/DMAF...3  
DCSSIER.....2  
INTERESSE...1  
SGCM/EC.....2

